

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° II-CF155

présenté par
M. Le Vigoureux, Mme Hérin, M. Fugit et Mme Brugnera

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Action et transformation publiques »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.